



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme AUDREY RIEBER

Vice-présidente

Mme CHRYSTELLE LISOIRE
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
CHEF DE TRAVAUX TERTIAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Zohra FARRUGIA

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme HAMIDA DIK

Membre de l'enseignement

Mme ANNE-CLAIRE BARBET-MASSIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé Saint Marc LYON CEDEX 02

M. CYRIL CHENU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Saint Marc LYON CEDEX 02
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme STEPHANIE DARMANCIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

M. BENOIT SARLIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de l'électricité et de ses environnements connectés est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme MAUD CINTRAT

UNI UNIVERSITE LYON 1 LYON
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CEDRIC THISSE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. TAREK BRAIKI
M. CLAUDE GRENIER

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. JONAS JOUILLE
M. JOEL MARRON

Membre de l'enseignement

M. DENIS ALIRAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

M. FARES BAGHDADI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Mme RHALIA DAOUADJI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Edouard Branly LYON CEDEX 05
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE
Lycée professionnel Jacques de Flesselles LYON CEDEX
01
GENIE ELECTRIQUE OPTION ELECTROTECHNIQUE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

Mme ELISA POINTEREAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. EMMANUEL SALINAS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de la sécurité est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Noémie DI CESARE

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme LYDIE TEYSSEYRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
GESTION ET INFORMATIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. CHRISTIAN MONTESINOS

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ALAN BOLA

Membre de l'enseignement

M. WALID ACHOUR
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Mme VANESSA GONCALVES
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Fernand Forest ST PRIEST
ECO-GEST OPTION SECURITE ET PREVENTION

M. LUDOVIC LEFEVRE
ECR MAITRE DELEGUE 2EME CATEGORIE

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
ECO-GEST OPTION SECURITE ET PREVENTION

Mme CHRISTY MILTGEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Carriat BOURG EN BRESSE CEDEX
ECO-GEST OPTION SECURITE ET PREVENTION

Mme FATIHA PERRIER MOUMARIS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
ECO-GEST OPTION SECURITE ET PREVENTION

M. ZAHIR ROUAI
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Sermenaz RILLIEUX LA PAPE
PREVENTION ET SECURITE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Hygiène, propreté et stérilisation est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Rajarshi SINHA ROY

Vice-président

M. CARLOS MARIANO MARQUES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
HOTELLERIE ET TOURISME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Antoine RODULFO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
TECHNICIEN EN HYGIENE ET SECURITE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. OLIVIER ERBA

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
TECHNICIEN EN HYGIENE ET SECURITE

Membre de l'enseignement

Mme MARIE PIERRE ALONSO
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

M. THIERRY BONNEFOY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Mme FARIDA MARINA MORDJI

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Esthétique cosmétique parfumerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme EMILIE BOURDONNAY

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme SANDRINE LIMOUZA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ESTHETIQUE COSMETIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CARMINDA MARQUES

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme LUCILLE WISNIEWSKI

LPP Institut Technique des Carrières Carole Peyrefitte
LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. BENOIT BONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel du 1er Film LYON
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Mme STEPHANIE DEBIESSE-TIXIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Marcelle Pardé BOURG EN BRESSE
CEDEX
SANS DISCIPLINE

Mme SANDRA GONNACHON
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Benoît Charvet ST ETIENNE CEDEX 1
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

Mme MAGALI JASINSKI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Benoît Charvet ST ETIENNE CEDEX 1
ESTHETIQUE COSMETIQUE

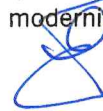
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de la coiffure est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Christine VINCIGUERRA

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme GERALDINE EVRARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme ANDREA ALARCON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Raphael VALENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ANTHONY DUCHEZ

M. Alexis MOMBOBIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme BEATRICE BERTHIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel du 1er Film LYON
COIFFURE

Mme NATHALIE FARLAY URBANEJA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
LETTRES ANGLAIS

M. PHILIPPE LOUIS
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON

M. GUILLAUME SOULIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Perruquier posticheur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Christine VINCIGUERRA

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme GERALDINE EVRARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme ANDREA ALARCON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Raphael VALENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ANTHONY DUCHEZ

M. Alexis MOMBOBIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme BEATRICE BERTHIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel du 1er Film LYON
COIFFURE

Mme NATHALIE FARLAY URBANEJA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
LETTRES ANGLAIS

M. PHILIPPE LOUIS
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé de Coiffure de Lyon LYON

M. GUILLAUME SOULIER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Commercialisation et services en restauration est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Quitterie LACON-REYNAUD

Vice-président

M. GREGORY HERVOIT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Yanis ANASTASSIOS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Catherine DEFOURNY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. CYRILLE DAUMAS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.
Mme MARIE DI BERARDINO
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE
Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
privé Renouveau ST GENEST LERPT
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Mme VALERIE SAGNES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. SEBASTIEN VUILLEMARD
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 2EME CAT.

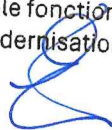
Lycée professionnel Albert Camus FIRMINY CEDEX
HOTELLERIE OPT SERVICE ET COMMERCIALISAT

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien en prothèse dentaire est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. STEPHAN FUCHS

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS SPECIALITE

Vice-présidente

Mme VALERIE DEDEYAN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
PROTHESE DENTAIRE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Pascal BESSON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
PROTHESE DENTAIRE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme KARINE DESPIERRE

Membre de l'enseignement

M. GUILHEM BELLARD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme NATHALIE BROCHIER
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
PROTHESE DENTAIRE

M. MAXIME LHERMET
ECR MAITRE DELEGUE 2EME CATEGORIE

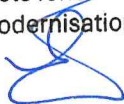
Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
PROTHESE DENTAIRE

Mme AUDREY MAZZOLA
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
PROTHESE DENTAIRE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Optique lunetterie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Ahmad HABLY

Vice-président

M. BRICE PORTIER
Personnel de direction classe normale

Lycée polyvalent Jacques Brel VENISSIEUX
CHEF D'ETABLISSEMENT ADJOINT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Charly RIVERA

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Margaux TOUZET

Membre de l'enseignement

Mme ISABELLE CHAVAGNEUX
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
OPTIQUE(LUNETTERIE,PRECISION,COMPOSANTS)

Mme VERONIQUE CHEVASSUS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
OPTIQUE(LUNETTERIE,PRECISION,COMPOSANTS)

Mme FREDERIQUE DEPONTAILLER
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

ZA ZONE ACADEMIQUE (MA)
OPTIQUE(LUNETTERIE,PRECISION,COMPOSANTS)

Mme JAMILA TEBOURSKI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Jacques Brel VENISSIEUX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Accompagnement, soins et services à la personne est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Antoine CIZERON

Vice-président

M. NICOLAS MORELLE
Personnel de direction Hors classe

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
CHEF D'ETABLISSEMENT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme LYDIE LANDMANN
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Amélie WEBER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme NATHALIE AITAGGOUCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Mme MARION DELORME
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Mme NADIA MRAD BRAHAM
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel Jean Lurçat LYON
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Lycée professionnel privé Carrel LYON
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Animation - enfance et personnes âgées est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme AMAELLE MARZAIS

Vice-présidente

Mme KHADIJA MAJMOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Jean Lurçat LYON
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CLARISE LOF

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Mamadou DIALLO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme MARION BUQUET
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.
M. JACQUES FIGUET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
Mme ANNE MARIE RIBEIRO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel privé Don Bosco LYON CEDEX 05
SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Lycée professionnel Jean Lurçat LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard OULLINS
CEDEX
BIOTECHNOLOGIES SANTE-ENVIRONNEMENT(E F

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Photographie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Florian RUPPIN

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GENARO LOPEZ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. GUILLAUME HUGONNET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
COMMUNICATION GRAPHIQUE

Membre de l'enseignement

M. DIDIER CAILLY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme MARIE-LOUISE DARIEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme MAIA ETCHART
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

M. JEAN BAPTISTE ROUILLER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
ARTS DE LA PHOTOGRAPHIE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUES

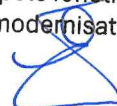
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Artisanat et métiers d'art option Communication visuelle pluri média est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. PHILIPPE MILLOT

UNIVERSITE LYON 2 LYON CEDEX 07
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GENARO LOPEZ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. GUILLAUME HUGONNET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
COMMUNICATION GRAPHIQUE

Membre de l'enseignement

Mme ANAIS BOULARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

M. DIDIER CAILLY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Mme MARIE-LOUISE DARIEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

M. JEAN BAPTISTE ROUILLER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Réalisation de produits imprimés et plurimédia option B - Productions imprimées est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme AGATHE CAMUS

Vice-présidente

Mme GABRIELLE MAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
COMPOSITION EN FORME IMPRIMANTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. - SIMATIS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Dimitri GOUROUNAS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
INDUSTRIES GRAPHIQUES

Membre de l'enseignement

M. FABIEN DESJARDIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
INDUSTRIES GRAPHIQUES

M. CYRIL FOUGERAY
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT
GENIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITE

M. AURELIEN GRENIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
IMPRESSION (LIVRE ET IMAGE)

Mme FLORENCE PUCCINI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation

Olivier Curnelle



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Réalisation de produits imprimés et plurimédia option A - Productions graphiques est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme AGATHE CAMUS

Vice-présidente

Mme GABRIELLE MAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
COMPOSITION EN FORME IMPRIMANTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. - SIMATIS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Dimitri GOUROUNAS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
INDUSTRIES GRAPHIQUES

Membre de l'enseignement

M. FABIEN DESJARDIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
INDUSTRIES GRAPHIQUES

M. CYRIL FOUGERAY
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT
GENIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITE

M. AURELIEN GRENIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
IMPRESSION (LIVRE ET IMAGE)

Mme FLORENCE PUCCINI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option B : Prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Houda SASSI

UNIVERSITE LYON 3 LYON CEDEX 02
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme CHRISTEL LEYMARIE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Fatima CHARIF

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Ophélie SALVADOR

Maison familiale rurale VILLIE MORGON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. CHRISTIAN CANELLAS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Marie Curie VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme FABIENNE DI MAIOLO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme VERONIQUE DURAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme CLAIRE GAZERIAN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Camille Claudel LYON
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme MARLENE GRANIERI
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé Carrel LYON
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

M. CYRILLE LOUVET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme CHRISTINE TRABELSI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du commerce et de la vente - Option A : Animation et gestion de l'espace commercial est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Houda SASSI

UNIVERSITE LYON 3 LYON CEDEX 02
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme CHRISTEL LEYMARIE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Fatima CHARIF

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Ophélie SALVADOR

Maison familiale rurale VILLIE MORGON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. CHRISTIAN CANELLAS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Marie Curie VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme FABIENNE DI MAIOLO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme VERONIQUE DURAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Claude Bernard VILLEFRANCHE/SAONE CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme CLAIRE GAZERIAN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Camille Claudel LYON
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme MARLENE GRANIERI
ECR MAITRE DELEGUE 1ERE CATEGORIE

Lycée professionnel privé Carrel LYON
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

M. CYRILLE LOUVET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

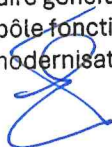
Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme CHRISTINE TRABELSI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de l'accueil est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Sabine PERES

Vice-président

M. NAJIM AFKIR
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Magenta VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. BERNARD GUILLON

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme KENZA MEZOUAR

Membre de l'enseignement

Mme LYDIA BARON-CARRY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme ANGELIQUE FONT-STIGHEZZA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme SYLVETTE GAUVIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
CHEF DE TRAVAUX TERTIAIRES

M. MOURAD YAKINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Magenta VILLEURBANNE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Organisation de transport de marchandises est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Perine CRUAUD

Vice-président

M. ABDELHALIM LAGHOUËG
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme BEATRICE JACQUOT
PROFESSIONNELS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NADIA RACHDI

CFA CFA AFTRAL JONAGE JONAGE
SANS SPECIALITE

Membre de l'enseignement

Mme ANISSA BEN HASSINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. DJAMEL CHIKH
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

M. ABDEL EL ABED
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Alexandre Bérard AMBERIEU EN
BUGEY CEDEX
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

Mme AURELIE FORRAT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Conducteur transport routier marchandises est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Ingrid PLOTTON

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. DIDIER HUMBERT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
CONDUCTEURS ROUTIERS

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme - FAYOLLE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Mme - GIROUD (DDT 01)

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. PHILIPPE USSON (DDT 42)

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. MICKAEL DECHAMBRE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Philippe GALY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Gabriel MASSON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme SANDRINE BARNAUD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Carnot ROANNE
CONDUCTEURS ROUTIERS

M. PHILIPPE CADIEU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. JEAN LOUIS DUBOEUF
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. JOSEPH-EMMANUEL GARROS
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

M. MOUNIR LAGHRIB
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Gabriel Voisin BOURG EN BRESSE
CONDUCTEURS ROUTIERS

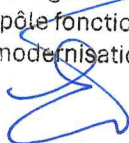
Lycée professionnel Claude Lebois ST CHAMOND CEDEX
CONDUCTEURS ROUTIERS

Lycée professionnel Emile Bèjuit - Automobile BRON
CEDEX
CONDUCTEURS ROUTIERS

Lycée professionnel Emile Bèjuit - Automobile BRON
CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Logistique est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Perine CRUAUD

Vice-président

M. ABDELHALIM LAGHUEG
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme BEATRICE JACQUOT
PROFESSIONNELS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme NADIA RACHDI

CFA CFA AFTRAL JONAGE JONAGE
SANS SPECIALITE

Membre de l'enseignement

Mme ANISSA BEN HASSINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. DJAMEL CHIKH
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

M. ABDEL EL ABED
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Alexandre Bérard AMBERIEU EN
BUGEY CEDEX
ECO-GEST OPTION TRANSPORT LOGISTIQUE

Mme AURELIE FORRAT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Cybersécurité, informatique et réseaux, électronique est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ANTHONY BUSSON

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. MARC BENBAHI
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. PAUL PERRIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THIERRY COUBLE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. YVES DUBOIS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
GENIE ELECTRIQUE: ELECTRONIQUE

M. NICOLAS GAGNAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Edouard Branly LYON CEDEX 05
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Mme LYDIE KUHN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. NICOLAS VIANNENC
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Edouard Branly LYON CEDEX 05
GENIE ELECTRIQUE: ELECTRONIQUE

M. CHRISTOPHE VIRMONT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé ORT 8 LYON

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Arrêtés de composition
de Jury BCP 2026

Merci

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des véhicules option B - Véhicules de transport routier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Amandine THOMAS

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CHRISTOPHE MOUCHONNAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Alain CLERC

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Bernard GRIBAUDO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. LIONEL RACANIERE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. PASCAL VIGNE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Claude BRAY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. REGAN FOUCART

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. René GRANDJEAN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Sylvain RIBERON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. DRISS AHJIJIB
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. Marc AZORIN

M. JULIEN BOYER
ECR INSTRUCTEUR

M. Julien CHAZELLE

M. VINCENT CHELLE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. LUDOVIC CROZIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. ANIS KHALFAOUI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. Frédéric LOUVARET

M. GUILLAUME MALEK
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. FRANCK MONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lycée professionnel Emile Bèjuit - Automobile BRON
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION
ALTERNEE LIMAS
SANS DISCIPLINE

Lycée professionnel Carnot ROANNE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation

Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des véhicules option A - Voitures particulières est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Amandine THOMAS

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CHRISTOPHE MOUCHONNAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Alain CLERC

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Bernard GRIBAUDO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. LIONEL RACANIERE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. PASCAL VIGNE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Claude BRAY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. REGAN FOUCART

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. René GRANDJEAN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Sylvain RIBERON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. DRISS AHJIJIB
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. Marc AZORIN

M. JULIEN BOYER
ECR INSTRUCTEUR

M. Julien CHAZELLE

M. VINCENT CHELLE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. LUDOVIC CROZIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. ANIS KHALFAOUI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. Frédéric LOUVARET

M. GUILLAUME MALEK
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. FRANCK MONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lycée professionnel Emile Bèjuit - Automobile BRON
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION
ALTERNEE LIMAS
SANS DISCIPLINE

Lycée professionnel Carnot ROANNE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des systèmes de production connectés est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Amandine ESCALIER

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. SOFIANE BEN M'BAREK
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. - BONTEMPS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ERIC TASSIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Laurent CHOVET

PUBL CFA SNCF LA MULATIERE LA MULATIERE
SANS DISCIPLINE

M. EDOUARD MIKICIC

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. - PARIS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme SOPHIE ALEXIS
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. JEAN LUC CHANDIOUX
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Marc Seguin VENISSIEUX CEDEX
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

M. THIHAULT CHATAGNER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Marc Seguin VENISSIEUX CEDEX
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

M. RAPHAEL DE PIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. ERIC GUILLEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

M. MILOUD HADJ MEBAREK
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. BENAMAR LAMMI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme VIOLENE MANGEOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. ALEXANDRE SIN ILIE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Lycée professionnel Jacob Holtzer FIRMINY CEDEX
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Microtechniques est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Monique SIGAUD

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. MARC BENBAHI
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Alexandre TARILLON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. François COCHARD

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme EUGENIE SOPHIE AGOUROS
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. STEPHANE FRANCE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée polyvalent Aragon-Picasso - Lycée des métiers de la
mécatronique, de la mobilité et du management GIVORS

M. CHRISTOPHE GUILLET
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Section d'enseignement professionnel privée Le Marais Ste
Thérèse ST ETIENNE
GENIE MECANIQUE PRODUCTIQUE

Mme AISSIA NAKOURI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien menuisier agencier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. EDMUND DERRINGTON

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THOMAS BROSSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Mme Frédérique MENAGER

ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

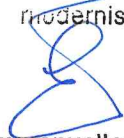
Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien constructeur bois est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. EDMUND DERRINGTON

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THOMAS BROSSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS
ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

Mme Frédérique MENAGER

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Travaux publics est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

Vice-président

M. MOHAMED ACHATOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. DIDIER THAVEAU

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. XAVIER PAUT

Membre de l'enseignement

M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE

M. DANIEL DI FAZIO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. THOMAS PEYRE

CFA DU BTP AIN BOURG EN BRESSE
SANS DISCIPLINE

M. GILBERT PODVIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Interventions sur le patrimoine bâti option A - Maçonnerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Jérôme DEMARS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
MACONNERIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Bertrand LOURDEZ

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. ALLAN BONTEMPS

Lycée professionnel Pierre Coton NERONDE
SANS DISCIPLINE

Mme DELPHINE ETIENNE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. FABIEN VALDIVIA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Procédés de la chimie, de l'eau et des papiers-cartons est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Marie-Hélène VIGNAL

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PATRICE BOUILLER
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Lycée général et technologique La Martinière Diderot LYON
CEDEX 01
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Eric CHAFFANJON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. BERENGER CORTES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
Mme Chaimae QASMI

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
GENIE CHIMIQUE
CFA INTERFORA ST FONS
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation

Olivier Curnelle



Emmanuelle Thomas



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Pilote de ligne de production est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Marie-Hélène VIGNAL

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. IBRAHIM SOLMAZ
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée général et technologique La Martinière Diderot LYON
CEDEX 01
SII OPTION INGENIERIE MECANIQUE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. DAVID GUIGON (MAUSER)

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. MAROUANE TENEAOU

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme YAMINA HABDA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. MESSAOUD ZOUITER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Diderot LYON CEDEX 01
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT
Lycée professionnel Alfred de Musset VILLEURBANNE
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du froid et des énergies renouvelables est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Vincent PORHEL

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CEDRIC THISSE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ASSEM ABDELHAFIDH

Membre de l'enseignement

M. NORDINE BELMELIANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. AZIZ EL BAZTA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
GENIE THERMIQUE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. AYMEN LTAIEF
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY

M. JEAN PHILIPPE PIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
GENIE THERMIQUE

Mme ELISA POINTEREAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Carrossier peintre automobile est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. François VIRARD

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme AGNES LACOSTE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Richard DOSDA

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. JEAN-MARC MARION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Etienne OLIVIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Damien DUFFAU

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. REGAN FOUCART

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Eric GENEVOIS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. EROL AKCAM
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée polyvalent Aragon-Picasso - Lycée des métiers de la
mécatronique, de la mobilité et du management GIVORS

M. Gaël AUBRY

M. Victor FRAIGNAUD

M. BORIS RICHARD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. YOHANN SEGURA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. FLORIAN SEUX

CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
SANS DISCIPLINE

CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION
ALTERNEE LIMAS
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien en chaudronnerie industrielle est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. NICOLAS MICHEL

Vice-président

M. DANIEL BELOQUI
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Frédéric Fays - Lycée des métiers des
techniques de conception et de production VILLEURBANNE
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. LAURENT ALPHAZAN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. HERVE PEULET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. THIBAUT BEAL

M. EMMANUEL RODRIGUEZ
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Fernand Forest ST PRIEST
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ

M. FADHEL SAIDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Mme ANISSA SOUAKER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. CLEMENT VUILLEMIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation**



Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Construction des carrosseries est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. François VIRARD

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-présidente

Mme AGNES LACOSTE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel François Cevret ECULLY CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Richard DOSDA

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. JEAN-MARC MARION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Etienne OLIVIER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Damien DUFFAU

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. REGAN FOUCART

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Eric GENEVOIS

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. EROL AKCAM
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée polyvalent Aragon-Picasso - Lycée des métiers de la
mécatronique, de la mobilité et du management GIVORS

M. Gaël AUBRY

M. Victor FRAIGNAUD

M. BORIS RICHARD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. YOHANN SEGURA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. FLORIAN SEUX

CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
SANS DISCIPLINE

CFA COMPAGNONS DU DEVOIR BRIGNAIS
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
CONSTRUCTION ET REPARATION CARROSSERIE

ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION
ALTERNEE LIMAS
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Ouvrages du bâtiment : métallerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Xuan Hong VU

IUT LYON A UNIVERSITE LYON 1 VILLEURBANNE
CEDEX
SANS SPECIALITE

Vice-président

M. NADIR HANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Pierre Desgranges ANDREZIEUX
BOUTHEON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. ALEX BORY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Christian DAVID

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. FREDERIC LACROIX
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 2EME CAT.

Lycée professionnel Les Canuts VAULX EN VELIN

M. ARMAND NOEL
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQ

Mme JOHANNA ORENES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option C - Matériels d'espaces verts est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LORRAINE CHRIST

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PIERRE FERRAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. bertrand COLINET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME GIROUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ROBERT VOLLAND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme ADELIN BUELLET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME COLOMBEL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Florian COUSIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Corentin COLLIGNON

ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
SANS DISCIPLINE

M. Jérôme LEWANDOWSKI

Lycée d'enseignement général et technologique agricole
PRECIEUX
MECANIQUE AGRICOLE

M. JEREMIE MAZUY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. NICOLAS PILLET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. MARC POURNOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU

M. VINCENT RIOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Etablissement régional d'enseignement adapté NELSON
MANDELA SORBIERS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation,

Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option B - Matériels de construction et de manutention est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LORRAINE CHRIST

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PIERRE FERRAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. bertrand COLINET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME GIROUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ROBERT VOLLAND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme ADELIN BUELLET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME COLOMBEL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Florian COUSIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Corentin COLLIGNON

ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
SANS DISCIPLINE

M. Jérôme LEWANDOWSKI

Lycée d'enseignement général et technologique agricole
PRECIEUX
MECANIQUE AGRICOLE

M. JEREMIE MAZUY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. NICOLAS PILLET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. MARC POURNOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU

M. VINCENT RIOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Etablissement régional d'enseignement adapté NELSON
MANDELA SORBIERS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

rectrice
directrice
able fo
modernisation
ation,
jointe,
supports et

Olivier Curnelle

Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des matériels option A - Matériels agricoles est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme LORRAINE CHRIST

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PIERRE FERRAND
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. bertrand COLINET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME GIROUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. ROBERT VOLLAND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme ADELIN BUELLET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. MAXIME COLOMBEL

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Florian COUSIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. Corentin COLLIGNON

ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
SANS DISCIPLINE

M. Jérôme LEWANDOWSKI

Lycée d'enseignement général et technologique agricole
PRECIEUX
MECANIQUE AGRICOLE

M. JEREMIE MAZUY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. NICOLAS PILLET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Charpak CHATILLON SUR
CHALARONNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

M. MARC POURNOT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU

M. VINCENT RIOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Etablissement régional d'enseignement adapté NELSON
MANDELA SORBIERS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle ~~fonctions~~ supports et
modernisation

Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Maintenance des véhicules option C - Motocycles est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Amandine THOMAS

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CHRISTOPHE MOUCHONNAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Alain CLERC

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Bernard GRIBAUDO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. LIONEL RACANIERE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. PASCAL VIGNE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Claude BRAY

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. REGAN FOUCART

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. René GRANDJEAN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

M. Sylvain RIBERON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. DRISS AHJIB
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. Marc AZORIN

M. JULIEN BOYER
ECR INSTRUCTEUR

M. Julien CHAZELLE

M. VINCENT CHELLE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. LUDOVIC CROZIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. ANIS KHALFAOUI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. Frédéric LOUVARET

M. GUILLAUME MALEK
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

M. FRANCK MONNET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Emile Béjuit - Automobile BRON
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ANT CFA FRMFREO ST MARTIN EN HAUT ST MARTIN
EN HAUT
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Institut des Métiers de Saint-Etienne SAINT-ETIENNE
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES
ASSOCIATION REGIONALE POUR LA FORMATION
ALTERNEE LIMAS
SANS DISCIPLINE

Lycée professionnel Carnot ROANNE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Charlie Chaplin DECINES CHARPIEU
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel François Cevert ECULLY CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

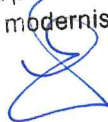
CFA CECOF BERNARD PALISSY AMBERIEU EN BUGEY
CEDEX
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Etienne Mimard ST ETIENNE CEDEX
1
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Lycée professionnel Pablo Picasso GIVORS
GENIE MECANIQUE-MAINTENANCE VEHICULES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et suivi de production est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Priscillia LAGOUTTE

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. DANIEL BELOQUI
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Frédéric Fays - Lycée des métiers des
techniques de conception et de production VILLEURBANNE
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Jean-Jacques GANDIT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. BENJAMIN ALONSO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. YOUSSEF LAMAMRA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX

M. FADHEL SAIDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. BRAHIM SELMA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX

Mme ANISSA SOUAKER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien en réalisation de produits mécaniques Option Réalisation et maintenance des outillages est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Priscillia LAGOUTTE

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. DANIEL BELOQUI
PROFESSEUR CERTIFIE CL EXCEPTIONNELLE

Lycée polyvalent Frédéric Fays - Lycée des métiers des
techniques de conception et de production VILLEURBANNE
CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Jean-Jacques GANDIT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. BENJAMIN ALONSO

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. YOUSSEF LAMAMRA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX

M. FADHEL SAIDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. BRAHIM SELMA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

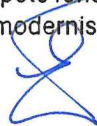
Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX

Mme ANISSA SOUAKER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Frédéric Faÿs VILLEURBANNE
CEDEX
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du cuir option Maroquinerie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC BOUTROY

Vice-président

M. DOMINIQUE SAUZE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme LINDA BENGHEDFA

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Laurent FOREST

Membre de l'enseignement

Mme LYDIA BARON-CARRY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme EMILIE CHAVE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Mme INES DEBILLY

M. AHMED MADHOINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers du cuir option Sellerie garnissage est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC BOUTROY

Vice-président

M. DOMINIQUE SAUZE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme LINDA BENGHEDFA

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Laurent FOREST

Membre de l'enseignement

Mme LYDIA BARON-CARRY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Mme EMILIE CHAVE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Mme INES DEBILLY

M. AHMED MADHOINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de la mode - vêtement est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC BOUTROY

Vice-président

M. DOMINIQUE SAUZE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme LINDA BENGHEDFA

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme SANDRINE GAUTHIER

Membre de l'enseignement

Mme CHRISTELLE BARNIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Lycée professionnel privé des Monts du Lyonnais
CHAZELLES SUR LYON
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Mme LYDIA BARON-CARRY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Danielle Casanova GIVORS
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

M. AHMED MADHOINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Mme SYLVIE PEILLON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Joseph-Marie Jacquard OULLINS
CEDEX
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

Mme CATHERINE PERRIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
GENIE INDUSTRIEL TEXTILES ET CUIRS

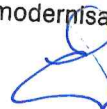
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Artisanat et métiers d'art option Tapissier d'ameublement est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. FABRICE BRUNEL

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GENARO LOPEZ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. GUILLAUME HUGONNET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
COMMUNICATION GRAPHIQUE

Membre de l'enseignement

M. DIDIER CAILLY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme MARIE-LOUISE DARIEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme CECILE MIZZON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
TAPISSERIE GARNITURE DECOR

M. JEAN BAPTISTE ROUILLER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Métiers de l'entretien des textiles Option B : Pressing est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. ERIC BOUTROY

Vice-président

M. DOMINIQUE SAUZE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Louise Labé LYON
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme CELIA CHEHBI

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Stéphane ULRICH

Membre de l'enseignement

Mme ARMELLE DEVARAINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT
M. AHMED MADHOINE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Jean Lurçat LYON
ENTRETIEN DES ARTICLES TEXTILES
Lycée professionnel Louise Labé LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

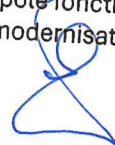
Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Étude et réalisation d'agencement est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. EDMUND DERRINGTON

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THOMAS BROSSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Mme Frédérique MENAGER

ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien de fabrication bois et matériaux associés est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. EDMUND DERRINGTON

Vice-président

M. PASCAL LAZERT
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. CE.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GILLES BEAL
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. THOMAS BROSSET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. KEVIN BARUFFALDI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS
ASSOCIATION POUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE DANS LES INDUSTRIES DE
L'AMEUBLEMENT (AFPIA) LYON
SANS DISCIPLINE

Mme Frédérique MENAGER

M. XAVIER PIGNARD
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Lycée professionnel privé La Mache LYON CEDEX 08
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. NICOLAS ROCHE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Georges Lamarque RILLIEUX LA
PAPE
GENIE INDUSTRIEL BOIS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien de scierie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Marie-Hélène VIGNAL

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PATRICE BOUILLER
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Lycée général et technologique La Martinière Diderot LYON
CEDEX 01
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GUY SAUNIER

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. PIERRE SUBTIL

Membre de l'enseignement

M. JULIEN GREFFE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
G.MECA MAINTENANCE SYST MECA ET AUTOMAT
Ecole technique du Bois CORMARANCHE EN BUGEY
GENIE INDUSTRIEL BOIS

M. Stéphane MASSON

Ecole technique du Bois CORMARANCHE EN BUGEY
SANS SPECIALITE

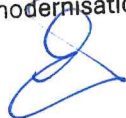
M. guillaume REVILLET

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Aménagement et finition du bâtiment est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. ERIC POLLET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Nicolas DACHER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme CELINE COURMONT
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. YACINE HAMANI
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

M. MICHEL PEDICO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
PEINTURE-REVETEMENT

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
PEINTURE-REVETEMENT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
PEINTURE-REVETEMENT

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la , "délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Menuiserie Aluminium-Verre est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Xuan Hong VU

IUT LYON A UNIVERSITE LYON 1 VILLEURBANNE
CEDEX
SANS SPECIALITE

Vice-président

M. NADIR HANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Pierre Desgranges ANDREZIEUX
BOUTHEON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Guillaume TARGE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Christian DAVID

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. AHMED EL AYANE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE
M. Laurent GRESSARD

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
GENIE INDUSTRIEL DES STRUCTURES METALLIQU
A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY
SANS DISCIPLINE

Mme JOHANNA ORENES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Gustave Eiffel BRIGNAIS
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien du bâtiment : organisation et réalisation du gros oeuvre est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. MICHEL CHAMBARD

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Bertrand LOURDEZ

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE

M. CHRISTOPHE DUCHEMIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

M. REMY MONIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

M. FABIEN VALDIVIA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET REALISATION

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

En
La sec.
directrice du
modernisation
ation,
e,
ports et

Olivier Curnelle

Emmanuelle Thomas.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation


Emmanuelle Thomas.

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien géomètre - topographe est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

Vice-président

M. MOHAMED ACHATOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Sébastien BOSSETTI

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. JEAN-YVES LOZANO

Membre de l'enseignement

M. LUC BENOIT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT
M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
Mme PATRICIA DUPLAIN

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
DESSIN CALCUL TOPOGRAPHIQUE
Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE
SOCIETE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL DU
RHONE (SEPR) LYON
SANS SPECIALITE

M. CHRISTIAN JACQUELIN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien d'études du bâtiment option B - Assistant en architecture est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

Vice-président

M. MOHAMED ACHATOUJ
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Nadia RAYMOND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
ARCHITECTURE INTERIEURE ET CADRE BATI

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. VINCENT KERGER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE

M. NABIL DIAFAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

M. DANIEL DI FAZIO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire adjointe,
directrice du service des supports et
médiation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Technicien d'études du bâtiment option A - Etudes et économie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. BERTRAND FRECHEDE

Vice-président

M. MOHAMED ACHATOU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

Mme Nadia RAYMOND

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
ARCHITECTURE INTERIEURE ET CADRE BATI

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. VINCENT KERGER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. BERNARD CROUZET
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
SANS DISCIPLINE

M. NABIL DIAFAT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
GENIE CIVIL CONSTRUCTION ET ECONOMIE

M. DANIEL DI FAZIO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel Tony Garnier BRON CEDEX
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Artisanat et métiers d'art option Marchandisage visuel est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. FABRICE BRUNEL

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GENARO LOPEZ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. GUILLAUME HUGONNET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
COMMUNICATION GRAPHIQUE

Membre de l'enseignement

Mme NAJIA BENHADDOU
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

M. DIDIER CAILLY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Mme MARIE-LOUISE DARIEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

M. JEAN BAPTISTE ROUILLER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel privé Orsel OULLINS
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice
La secrétaire générale,
directrice du pôle formation, supports et
modernisation

Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Vincent PORHEL

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. CEDRIC THISSE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JACQUES DEMENITROUX

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. ASSEM ABDELHAFIDH

Membre de l'enseignement

M. NORDINE BELMELIANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. AZIZ EL BAZTA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Lycée professionnel André Cuzin CALUIRE ET CUIRE
GENIE THERMIQUE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. AYMEN LTAIEF
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

A.FO.BAT. DU RHONE CFA PHILIBERT DE L'ORME
DARDILLY

M. JEAN PHILIPPE PIN
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

SAINT JOSEPH AGEA GARIBALDI LYON CEDEX 07
GENIE THERMIQUE

Mme ELISA POINTEREAU
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Edmond Labbé OULLINS-PIERRE-
BENITE
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Plastiques et composites est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. Adem GHARSALLAOUI

Vice-présidente

Mme ELODIE BROUSSE
PROFESSEUR CERTIFIE CLASSE NORMALE

Lycée polyvalent Arbez Carme BELLIGNAT
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. MATHIEU THEVENOT

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Richard NIOGRET

Membre de l'enseignement

M. FREDERIC AROD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. OLIVIER DE GOUVEIA AMARO
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT

M. RADOUAN MEJBOUR
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
GENIE INDUSTRIEL PLASTIQUES ET COMPOSITE

Mme SANDRINE OUDRY
AGENT CONTRACTUEL 2ND DEGRE 1ERE CAT.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Artisanat et métiers d'art option Métiers de l'enseigne et de la signalétique est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. FABRICE BRUNEL

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. GENARO LOPEZ

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. GUILLAUME HUGONNET

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
COMMUNICATION GRAPHIQUE

Membre de l'enseignement

M. SYLVAIN BATISSE

Lycée professionnel privé Société Enseignement
Professionnel du Rhône LYON
SANS DISCIPLINE

M. DIDIER CAILLY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

Mme MARIE-LOUISE DARIEN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

M. JEAN BAPTISTE ROUILLER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel du 1er Film LYON
ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES ET ARTS APPLIQUÉS

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par **délégation**,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas.

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Fonderie est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. OLIVIER DEZELLUS

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PATRICE FAYA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Philippe MAILLEZ

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme ISABELLE BOMBRUN
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
DESSIN D'ART APPLIQUE AUX METIERS

M. ABDELGHANI MAKMANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

M. JULIEN REDOLFI

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
SANS DISCIPLINE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Cuisine est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Quitterie LACON-REYNAUD

Vice-président

M. NICOLAS NATALINI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée professionnel Hélène Boucher VENISSIEUX CEDEX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Jean-Michel MULLER

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

Mme Henriette SABY

Membre de l'enseignement

M. SYLVAIN CHADUIRON
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée polyvalent François Rabelais DARDILLY CEDEX

M. PHILIPPE GRENIER
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. HC

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
privé Jehanne de France LYON
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

M. BASTIEN ROUSSET
ECR PROFESSEUR DE LYCEE PROF. C. N.

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
privé Renouveau ST GENEST LERPT
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

M. CYRILLE VINCENT
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Lycée professionnel Hôtelier ST CHAMOND CEDEX
HOTELLERIE OPT TECHNIQUES CULINAIRES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation

Olivier Curnelle



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Boulanger-pâtissier est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. FLORENT BAUDIN

Vice-présidente

Mme CAROLINE MINAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Pierre GRANGE

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Frédéric BRENIAUX

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

M. PATRICE GRELLIER
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE
M. LAURENT MOLLARD
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Lycée polyvalent François Rabelais DARDILLY CEDEX

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
BOULANGERIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Boucher charcutier traiteur est constitué comme suit pour la session 2026 :

Président

M. FLORENT BAUDIN

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. JEROME JEAN MORIN

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. Eric AMIEUX
CONSEILLER D'EDUCATION

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

Membre de l'enseignement

Mme CAROLINE MINAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
ECO-GEST OPTION GESTION-ADMINISTRATION

M. LUDOVIC PAIRE
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. HORS CLASSE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
François Rabelais DARDILLY CEDEX
BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Olivier Curnelle

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaire et Cosmétiques est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme Doriane MARTIN

Vice-présidente

Mme BENEDICTE CHORRIER-COLLET

Lycée général et technologique et professionnel agricole
Les Sardières BOURG EN BRESSE
BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. Stéphane GILIBERT

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS DISCIPLINE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. SEBASTIEN GUERRY

Membre de l'enseignement

Mme Sophie AYOUB PIGEON

Lycée général et technologique agricole ST GENIS LAVAL
BIOCHIMIE-BIOLOGIE-BIOTECHNOLOGIE

Mme SOLINE BUARD

Lycée général et technologique et professionnel agricole
Les Sardières BOURG EN BRESSE
SANS DISCIPLINE

Mme AUDE RENAUD

Lycée général et technologique et professionnel agricole
Les Sardières BOURG EN BRESSE
LETTRES HISTOIRE GEOGRAPHIE

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle

ACADEMIE DE LYON
Direction des examens et concours
BCP-BP- BT-BMA-DEETS-DEES

La rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelière des universités

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel,

Vu les arrêtés de création et de modification de chaque spécialité du Baccalauréat professionnel portant définition et fixant les conditions de délivrance de ce diplôme.

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'EXAMEN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL, Spécialité Modélisation et prototypage 3D est constitué comme suit pour la session 2026 :

Présidente

Mme NAOMIE MAHMOUDI

UNIVERSITE LYON 1 - Campus de le Doua
VILLEURBANNE CEDEX
SANS DISCIPLINE

Vice-président

M. PATRICE FAYA
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
TECH INDUST ELECTRICITE MECANIQUE BATIME

MEMBRE DE LA PROFESSION - EMPLOYEUR

M. - MARMILLON

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS SPECIALITE

MEMBRE DE LA PROFESSION - SALARIE

M. - MARTI MOULES

ENTR ENTR.PRAT.PROF. ACAD.DE LYON
SANS SPECIALITE

Membre de l'enseignement

M. PATRICK BAGNERES
PROFESSEUR DE LYCEES PROF CL EXCEPT

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Arbez Carme BELLIGNAT
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

M. MAJID BAKOUCH
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION

Mme CECILIA JANAUDY
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
LETTRES ANGLAIS

M. ABDELGHANI MAKMANI
PROFESSEUR DE LYCEES PROF. CL. NORMALE

Section d'enseignement professionnel du Lycée polyvalent
Hector Guimard LYON CEDEX 07
MATH.SCIENCES PHYSIQUES

Article 2 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 16 juin 2026

Pour la rectrice et par délégation,
Le secrétaire général d'académie

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe,
directrice du pôle fonctions supports et
modernisation



Emmanuelle Thomas

Olivier Curnelle